AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-13-25.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **14 avril 2025 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 71, rue Principale, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-13-25

Emplacement

Adresse : 252, rue Principale
Demandeur : Danik Ouellet
Lots : projeté 6 666 535, actuellement 6 396 128

Nature de la demande

- Permettre que la nouvelle ligne de terrain soit située à moins de 5 cm de l'espace de remisage des déchets existant sur le lot projeté 6 666 534, au lieu de 2 mètres, comme prescrit à l'article 5.3.23.1 a) du règlement Z-3001.

Donné à Châteauguay, ce 27 mars 2025.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 27 mars 2025, le présent avis public concernant la demande de dérogation DM-13-25 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 27 mars 2025, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 27 mars 2025.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate